

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **09** Conseillers votants : **11**
Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC René ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; VAUSSENAT Bertrand ; ARRIBERT Denise ; VAN HUFFELEN Yolande ; BLANC Monique

Absent : POILBLANC Alexandra ; REVOL Sébastien ; AUDEYER Daniel

ALLIER Gérard a donné pouvoir à CASASNOVAS Jacky ; MONACI Marc a donné pouvoir à POIZAT Roger

Secrétaire de Séance : ARRIBERT Denise

OUVERTURE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Madame Monique BLANC présente le budget prévisionnel pour 2018-2019.

Une Convention doit être signée entre la Commune de La Chapelle en Vercors et La Maison de l'Aventure fixant les modalités et le plan de financement pour l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, les mercredis (toute la journée) pour la période courant du 9 septembre 2018 au 3 juillet 2019, soit 36 mercredis.

La participation estimative annuelle de la commune s'élève à 4 729 €uros.

Les occasionnels ne sont pas pris en compte dans ce montant qui par ce fait devrait être moins élevé.

Résultat du sondage :

- 11 enfants sont concernés pour la journée complète à l'année
- 13 enfants occasionnels pour la journée complète
- 4 enfants pour le mercredi matin à l'année
- 4 enfants pour le mercredi matin occasionnellement

Le Conseil Municipal (10 Pour – 1 Contre) approuve l'ouverture le mercredi (journée complète) de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour une participation estimative annuelle communale de 4 729 euros.

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Maison de l'Aventure.

DIVERS

- Cérémonie commémorative du 25 juillet
- Tour de table :
 - Marie-Claude BLAIN demande où en est l'avancement des travaux du clocher. Une première tranche concernant la remise à l'heure de l'horloge est programmée pour 2018.

- Bertrand VAUSSENAT fait part des manifestations sportives qui vont avoir lieu sur la commune en 2019 :
 - Les 30-31 mai «les Chemins du Soleil» course de VTT
 - Les 9-10 juin «Rêve O'bivwak
 - Et les Drayes du Vercors

- Monique BLANC : convention Logicoop pour le gaz entre la mairie et le syndicat libre des Myosotis ; Monsieur le Notaire Eric DIEVAL doit adresser cette convention à la mairie. Cette convention sera soumise à un prochain conseil.

La parole est donnée à Elodie GALMICHE ; elle demande où en est la convention de gaz Logicoop.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,